

# **Compte-rendu du Conseil Municipal**

## **Séance du 19 février 2015**

L'an deux mille quinze, le 19 février, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Auger Saint-Vincent, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations. La séance a été publique.

### **Présents :**

F.Dalongeville, V. Joly, S. Derriche, D. Herbain, A. Martin, F. Mommelé, G. Kersemaker, P. Lamoureux, Laurent Desmet; Laurence Cohen Carraud, Jean-Paul Nuyttens.

Excusés : Francis MEUNIER (pouvoir à Fabrice Dalongeville), Sylviane Mierlot, N. Lemoine, Y. Herbain.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 16/02/2015**

**Secrétaire de séance : S. Derriche**

Le maire fait ajouter à l'ordre du jour le point « Délibération transfert du siège du Syndicat des eaux ».

### **1/Transfert du siège du syndicat des eaux.**

Fabrice Dalongeville fait part au conseil de la demande du Président du Syndicat des eaux de transférer le siège de Duvy à Rouville (pour un côté pratique).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents d'accepter ce changement.

### **2/Sureté : voisins vigilants**

Fabrice Dalongeville se félicite de la façon dont s'est déroulée la réunion publique dédiée à la présentation du dispositif Voisins vigilants. Il remercie Patrick Lamoureux pour cela. Pas moins de 70 personnes avaient répondu présent. Après discussion, le conseil municipal décide d'adopter à l'unanimité le dispositif Voisins vigilants. Dans un premier temps, les référents seront issus du conseil municipal. Une fois installée, il sera ouvert aux habitants.

### **3/Urbanisme PLU**

Mr le Maire indique au Conseil Municipal qu'une consultation est en cours. Il indique également que certains conseillers ont bénéficié d'une formation organisée par le CAUE.

### **4/Assainissement.**

La commission d'ouverture des plis se réunira en Mairie le 24 mars à 9h30.

### **5/ journée citoyenne avril 2015**

La journée citoyenne aura lieu le 25 avril 2015. Les thèmes proposés seront les suivants :  
- Maçonnerie (Réfection du mur du cimetière, sablage de la façade de la Mairie).

- Peinture (volets de la mairie, calvaires et supports des panneaux d'entrée du village, traitement des panneaux de bois de la cantine).
- Espaces verts (entretien des massifs existants, réaménagement du massif en buis.
- Divers (Débroussaillage des lavoirs ; enlèvement des pierres dans le lavoir de la ruelle de la fontaine Courtichaine ; nettoyage des rues de la commune)

## **6/Motion TAFTA.**

Fabrice Dalongeville donne la parole à Laurence Cohen-Carraud pour lui permettre de présenter la motion que le maire propose de soumettre au conseil municipal. Cela concerne le projet Tafta. Après débat, le conseil municipal décide d'adopter à l'unanimité le texte.

### **Proposition de vœu au conseil municipal d'Auger-Saint-Vincent 17 février 2015**

L'Union européenne et les États-Unis négocient dans le secret un accord de libre-échange, dit Tafta\*. Au-delà des États-Unis et de l'UE, cet « OTAN de l'économie » impacterait toute la planète, aussi bien au niveau des états que des communes. D'autres accords sont également en cours de négociation, dont le Ceta\* (ou AECG\*), entre l'Union européenne et le Canada, qui a été conclu fin 2014 mais qui n'a pas encore été ratifié par les pays membres de l'UE.

Ces négociations opaques continuent de se dérouler dans le dos des peuples d'Europe et d'Amérique du Nord. Elles visent à établir un grand marché transatlantique qui consacrerait la domination des multinationales européennes et américaines au détriment des citoyens de part et d'autre de l'Atlantique.

Sous couverts d'une hypothétique relance de la croissance, ces négociations risquent de niveler par le bas les normes sociales, économiques, sanitaires, culturelles et environnementales. Ces nouvelles normes seraient placées sous le contrôle de tribunaux supranationaux d'arbitrage privés, hors de tout contrôle démocratique. Ces derniers s'appuieraient sur un nouveau corpus législatif « harmonisé » pour faciliter le libre échange.

Cette architecture juridique limiterait ensuite les capacités déjà faibles des Etats à maintenir des services publics (éducation, santé), à protéger les droits sociaux, à garantir la protection sociale, à maintenir des activités associatives, sociales et culturelles préservées du marché, à contrôler l'activité des multinationales dans le secteur extractif ou encore à investir dans des secteurs d'intérêt général comme la transition énergétique. Pire, ces traités permettraient aux grandes entreprises, via le « *mécanisme du règlement des différends* » d'attaquer devant une juridiction privée les Etats ou les collectivités locales qui ne se plieraient pas à ces exigences de dérégulation et limiteraient ainsi « *leurs bénéfiques escomptés* ». Elles pourraient réclamer de lourds dommages et intérêts à l'Etat ou aux communes, faisant exploser la dette publique.

Ainsi, dès demain, des multinationales pourraient donc forcer le gouvernement français à signer des permis d'exploitation de gaz de schiste ou autres hydrocarbures dits non conventionnels alors que ce dernier a à plusieurs reprises renouvelé son opposition.

Rappelons également que les USA sont toujours en dehors des principaux cadres du droit international en matière écologique, sociale et culturelle. Ils refusent d'appliquer les principales conventions sur le travail de l'Organisation Internationale du Travail, le

protocole de Kyoto contre le réchauffement climatique, la convention pour la biodiversité, mais aussi les conventions de l'Unesco sur la diversité culturelle. Leurs règlements sont donc dans la plupart des cas moins protecteurs que ceux de l'Europe.

Ce faisant, ces accords de libre-échange menacent de mettre en péril ce qui rend nos sociétés encore vivables. En démantelant une partie importante des droits de douane, en particulier sur le marché agricole, ils s'attaquent à la qualité de la production en Europe et en France, à notre environnement et à notre santé. Les déréglementations qu'ils induisent permettraient l'arrivée sur nos étals de produits alimentaires, jusqu'ici encadrés ou interdits en Europe, comme le poulet lavé à la javel ou des produits à base d'organismes génétiquement modifiés (OGM). L'impact sur notre politique communale est indéniable. En matière de repas, dans la cantine scolaire par exemple, nous n'aurions plus une traçabilité complète sur la provenance des aliments.

### **En conséquence, le Conseil municipal d'Auger-Saint-Vincent demande :**

- Que les parlementaires français et européens fassent pression sur les États membres et la Commission européenne afin d'interrompre les négociations du Tafta et de ne pas ratifier l'accord entre le Canada et l'UE.

- Que le gouvernement de la France intervienne avec tous les moyens à sa disposition auprès de la Commission européenne pour obtenir la suspension des négociations sur le Partenariat transatlantique et qu'il permette l'ouverture d'un débat national sur le Grand Marché Transatlantique et sur le CETA impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations.

- Que les parlementaires et les États membres de l'UE travaillent à la construction d'un nouveau cadre de coopération alternatif international qui permette des échanges commerciaux équitables, l'extension des droits civiques et sociaux, une alimentation saine, une santé accessible à toutes et tous, le respect de la diversité culturelle et des réponses à l'urgence écologique.

### **Et décide :**

- le positionnement du territoire de la commune d'Auger-Saint-Vincent en « zone hors Tafta » et « zone hors Ceta ».

\*Tafta (Transatlantic Free Trade Area), également dénommé PTCI (Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement).

\*Ceta (Comprehensive Economic and Trade Agreement), également dénommé AECG (Accord Economique et Commercial Global).

## **7/Questions diverses**

**Matériel.** Patrick Lamoureux indique qu'il se rendra avec Patrick au salon de l'agriculture pour obtenir des devis pour l'achat éventuel d'un tracteur.

**Compte rendu.** Sabrina Derriche indique qu'il serait souhaitable que le compte rendu soit affiché plus bas dans le babillard et surtout en caractère plus gros.

**Sageba.** Laurence COHEN-CARRAUS indique que le SAGEBA organise un concours photo sur le thème de l'eau. Des formulaires sont à disposition des habitants en Mairie.

**Panneau.** Daniel HERBAIN indique qu'il faut racheter des panneaux « Chaumont », et demande l'autorisation de déplacer le calvaire de l'entrée du village jusqu'au rond-point.

**Terrains à bâtir.** Daniel Herbain demande à Mr le Maire des explications sur la limite de propriété des terrains à la sortie d'Auger en direction de Villeneuve. Le maire répond que

les limites sont fixées par les bornes. Et que ce sont les propriétaires de la parcelle à bâtir qui auront à leur charge le décaissement en façade afin d'assurer le stationnement sur le trottoir. Ils doivent pour cela bien être d'accord avec le propriétaire de la parcelle lors de la vente. Le bornage a été placé suffisamment loin de la route pour permettre un stationnement et le passage pour les piétons.

**Prêt de matériel.** Daniel Herbain remercie Frédéric Mommelé pour son prêt de matériels.

**Abris bus.** Fabrice Dalongeville indique qu'un nouvel emplacement est prévu pour l'abri bus à Villeneuve. Il sera situé au milieu de la rue principale, un peu en retrait de la route.

**Prêt.** Le maire indique qu'Alain Martin a contacté les banques en vue de renégocier les prêts de la commune. Lors de l'examen du budget, un point détaillé sera fait car la négociation est positive.

Le Maire, Fabrice DALONGEVILLE